



mesnardandre@wanadoo.fr

Contribution d'André-Hubert MESNARD

À propos du Grand Débat National et plus spécialement des deux thèmes sur « la transition écologique » et « la démocratie et la citoyenneté »

Écologie et démocratie

À la lumière, ou sous le coup, du mouvement des gilets jaunes, de l'encyclique du Pape « Laudato si » (loué sois-tu) et d'une bibliographie sommaire mais essentielle :

Christian Arnsperger et Dominique Bourg : Écologie intégrale, Pour une société permacirculaire, PUF 2017

Dominique Bourg : Inventer la démocratie du XXIe siècle, l'assemblée citoyenne du futur, préface d'Audrey Pulvar, Ed. Les liens qui libèrent et Fondation pour la nature et l'homme, 2017

Dominique Bourg : Une nouvelle terre, Desclée de Brouwer, 2018

Delphine Batho, Écologie intégrale, le manifeste, préface de Dominique Bourg, éditions du Rocher, 2019.

Et certainement d'autres ouvrages, tout aussi importants et incontournables, car le sujet est inépuisable.

Effondrement subi, austérité imposée ou sobriété choisie, telles sont les trois évolutions possibles du monde à l'horizon de notre époque

Pour maîtriser ces évolutions, la « permacircularité » (recyclage maximum pour respecter les limites de la terre, c'est-à-dire le montant limité des ressources) et la sobriété volontaire sont nécessaires pour tous et par tous. Plus on attendra et plus le scénario catastrophe nécessitera des mesures rigoureuses, autoritaires, voire anti-démocratiques.

Et ceci à l'intérieur des quatre logiques (ou systèmes socio-économiques) qui composent actuellement notre économie plurielle : capitalisme, service public, économie sociale et solidaire, expérimentations alternatives.

Chacun devra démontrer qu'il est capable de contribuer à l'écologisation de la société. La démocratie peut-elle faciliter l'acceptation par tous de cette écologisation ?

La démocratie aurait du mal à résister à « l'effondrement subi », qui appellerait des mesures urgentes, globales et certainement autoritaires. Pour maintenir la démocratie, nous aurons donc le choix entre l'autorité imposée par des structures démocratiques et/ou la sobriété choisie par les individus ou les collectivités et les groupes.

Pour la sobriété choisie, en théorie il y a moins de problèmes institutionnels, sinon pour vérifier que le niveau de sobriété est suffisant pour respecter l'objectif, accepté, d'une planète « unique » (c'est-à-dire de ne pas dépasser les limites des ressources de cette planète). Il faudra donc de toute façon des incitations fortes et des contrôles, reposant sur des analyses, des observations et des statistiques transparentes pour respecter la démocratie.

Une des contraintes de la démocratie (cf. D. Bourg supra) dans l'immédiat, est de composer avec la pluralité des mondes et des modes socio-économiques vécus actuellement en parallèle, dans le cadre de la République (Liberté, Égalité, Fraternité), du bien commun, de l'équité.

Mais la question la plus délicate est posée par « l'austérité imposée ». Est-elle compatible avec la démocratie ? Dans quelles conditions et comment ?

Les facilitateurs en sont la pérennité de l'action (prendre le temps des procédures, de la prévision, de l'action, de l'évaluation) et la globalité (convergence dans l'espace des actions et des acteurs) ; mais aussi la proximité plus ou moins communautaire et collective (vie simple, solidarité, amour). « Tout est lié » dans le cadre de l'écologie intégrale (pape François, encyclique « Laudato si », chapitre 4).

Austérité imposée et Démocratie ? Imposée par qui ? Y-a-t-il consensus ou volonté majoritaire sur les objectifs de l'austérité (rester dans les limites d'une planète) ? On peut citer l'exemple du relatif consensus de la conférence de Paris (COP 21) non suivi d'une action volontaire générale. Le problème est celui du passage à l'acte et des moyens pour faire respecter les objectifs plus ou moins consensuels, et ceci à tous les niveaux. C'est une question de droit public national, européen et international, et c'est aussi, bien entendu, une question de finances publiques et privées (dans le cadre de politiques publiques).

Il faut donc distinguer et additionner le global et le local, le groupe et l'individu, en respectant les différents niveaux de compétences et de droits.

L'application et le respect du principe de subsidiarité entre les niveaux et les acteurs sont donc essentiels. Ce principe doit être complété et corrigé par le principe de solidarité entre les acteurs des différents niveaux ou d'un même niveau. Ainsi, les plus riches et les plus forts (en termes économiques, financiers, culturels et technologiques) aideront les autres qui pourront ainsi être incités à respecter les « règles du jeu », c'est à dire les objectifs communs.

Mais cela suppose un très long débat initial sur la définition des niveaux d'acteurs, de leurs compétences et de leurs droits. Ni l'Europe (qui pourtant reconnaît le principe) ni la France n'y sont encore parvenues. À qui doivent aller les compétences en matière d'aéroports, de routes, d'autoroutes, de voies ferrées, de canaux, de barrages et retenues d'eau, mais aussi de chasse, de règles sanitaires... ?

Enfin, il y a un besoin urgent d'une planification écologique et démocratique de l'aménagement du territoire, établie sur ces bases, à tous les niveaux. C'est une « ardente obligation », comme on disait autrefois du plan national français dans les années 60. Tout cela dans le cadre des deux piliers essentiels et incontournables que sont la « permacircularité » (recyclage maximum) et la « sobriété » (Chr. Arnsperger et D. Bourg).

La question de la pluralité politique des régimes concernés

Cette pluralité et diversité sont-elles admissibles et praticables à terme, dans la durée, dans un même pays, voire entre les pays ? Avec la Chine, on a l'image d'un capitalisme triomphant et d'une certaine régulation écologique possible dans un régime autoritaire et marxiste. Cela durera-t-il, et les démocraties pluralistes n'ont-elles pas à terme plus d'avantages écologiques ? Les démocraties acceptent en effet la transparence et la participation des acteurs, individus, personnes physiques ou morales (entreprises, associations), ce qui doit favoriser l'efficacité, l'adaptation, la résilience des politiques publiques. Des institutions comme une troisième chambre écologique, ou comme une « académie du futur » éclairant les institutions démocratiques (D. Bourg) ne seraient-elles pas des garants d'une évolution bénéfique et durable dans le long terme ?

Les diverses formes de la démocratie ont leurs avantages et leurs limites : démocratie représentative ou directe, centralisée, décentralisée ou déconcentrée, participative ou consultative. Toutes doivent être étudiées sans a priori en vue de la recherche de la transparence, de la simplicité, de la subsidiarité et de l'efficacité... Sans doute peut-on remplacer des réglementations en cascades par une confiance a priori et une délégation confiante des compétences, sous bénéfice d'évaluation des résultats, éventuellement sanctionnée. Mais tout dépendra alors de la vertu des acteurs, comme de celle des évaluateurs et des gardiens ou garants des objectifs arrêtés.

On en revient à la conversion écologique, aux fondements idéologiques et religieux divers de l'écologie et de la sobriété choisie qui, certes, aident considérablement au fonctionnement démocratique. C'est la « vertu » citoyenne des Romains d'avant la décadence. Mais cela vient en plus, et sans doute ce ne saurait remplacer tout à fait un système institutionnel bien étudié. L'éducation nationale devra jouer un rôle essentiel dans l'enseignement de l'écologie, au même titre que l'instruction civique, dont il devrait être inséparable.

Pour cela, il convient de s'assurer de l'indépendance (et de la représentativité ?) des organismes d'évaluation des politiques publiques (Agences de la santé, d'évaluation des risques et des communications diverses...), des corps d'inspection et des grandes juridictions judiciaires, administratives et financières, certes très soucieuses de leur indépendance, mais pas toujours à l'abri des conflits d'intérêts...

On connaît les inconvénients de la démocratie, le défaut de représentativité des élus, leur fragilité, le « court-termisme électoral », la longueur des procédures diverses (consultations, amendements) la surabondance des textes législatifs et réglementaires (doublement tous les dix ans ?), des directives, circulaires et instructions d'application. On connaît la complexité et l'instabilité des normes (quotas, incitations, agréments, dérogations, bonus-malus, tranches, seuils...). Tout cela est affaire d'experts pointus et non de débats et de procédures démocratiques.

On est très loin de la confiance, de « l'amitié sociale et civique ». Comment les restaurer ?

Il convient de pérenniser les objectifs pour que tous puissent s'en inspirer : sur la base des textes fondamentaux que sont les préambules de la Constitution, charte de l'environnement, déclaration des droits, aux niveaux national, européen et international. Ces textes fondamentaux doivent être enseignés à tous, longuement. Les procédures d'élaboration des objectifs doivent être longues et plus ou moins permanentes : planification de l'aménagement écologique du territoire, programmation de l'action des pouvoirs publics à tous les niveaux, et sans doute aussi de l'action de certains acteurs privés essentiels.

À l'heure des gilets jaunes, quelles conclusions tirer, avec et après eux, mieux qu'eux, sur la démocratie écologique locale ?

Il y a des revendications de proximité : des referendums d'initiative citoyenne (RIC), pour compléter la démocratie représentative (assez bien exercée par les élus locaux). Plus de participation et de transparence des actions publiques et privées sont demandées.

Il y a la recherche d'un bien commun concret et local. Il est demandé plus de décentralisation par rapport à Paris et aux grandes villes et métropoles et le respect de la subsidiarité.

Il y a la recherche du concret : du travail pour tous (zéro chômeur), des transports améliorés et moins chers, un toit pour chacun, de la terre pour les agriculteurs, le confort de la famille : logement, santé, éducation à proximité, grâce à des services publics (ou collectifs) plus proches et de qualité.

De grandes questions semblent insuffisamment réglées tant au niveau national que local : insuffisance de la politique foncière et de son financement, pourtant au cœur des questions de logements, de transports, d'urbanisme, d'environnement et d'agriculture (pas de réserves foncières suffisantes, dans un pays pourtant peu densifié, aux territoires abondants). La transition énergétique doit être énergiquement soutenue et encouragée, financièrement, mais aussi professionnellement (apprentissage de la rénovation et des nouvelles technologies, normes techniques, nouveaux matériaux...).

Il faut encourager les initiatives collectives et intermédiaires : copropriétés, formes nouvelles de travail et de propriété, économie fonctionnelle, coopérations, circuits de distribution alimentaire de proximité... Il convient enfin de développer les aides aux associations, syndicats et aux activités sportives et culturelles (à travers la fiscalité des dons, la création de plus d'emplois aidés, le bénévolat).

Et puis, surtout, il y a l'urgence d'une planification écologique, foncière et démocratique, aux niveaux local, régional et national, pour légitimer les projets, les équipements et investissements indispensables (éoliennes, énergies renouvelables...) et éviter le seul développement d'une démocratie de blocages.

Enfin, il faut bien rêver pour ré-enchanter la politique !